

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 17 juin 2019

Présents : MMES AMALRIC, BEDRUNE, BERNARD, MM. ARSAC, BONNEFOUS, FORESTIER, GANTOU, GAZAGNE, MAZENC-RAFFIS, MONTOYA, MMES LOUPIAS, RISPOSI, ROMIGUIERE

Procuration : Robert DIEUDE à Michel GANTOU  
Damien GLANDUS à Jacques MONTOYA

Absents : Mmes COUVIGNOU, MARQ, Mr BESSOLES

Monsieur Hervé MAZENC-RAFFIS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire

1- Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2019 est approuvé à l'unanimité

### 2- **Décision prise par délégation**

Changement de l'interphone de portail de l'école pour 4 185.67€

### 3- **Comptabilité analytique**

Jacques Montoya présente le tableau comparatif des prix de revient dont chaque conseiller a eu un exemplaire.

Ce tableau permet de constater qu'un enfant à l'école coûte environ 1 400€ et un repas cantine coûte à la commune 4.61€ après déduction de la participation des parents.

### 4- **Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques Montoya adjoint en charge des finances.

Monsieur Montoya explique que Rodez Agglomération vient de nous faire parvenir un titre de recette pour le remboursement d'une taxe d'aménagement versée à tort.

Il propose la décision modificative suivante

-	Section investissement		
	Dépenses	art 10226	+ 3 900.00 €
		art 2315	- 3 900.00 €

Après délibérations les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

### 5- **Contrat Bourg Centre**

La Région Occitanie met en œuvre une politique « Bourg Centre » qui a pour objectif de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux. Elle vise à :

- Dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux, en développant des activités productives et résidentielles ;
- Améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- Accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Cette politique s'adresse aux communes « villes centres » des bassins de vie ruraux, aux communes « pôles de services supérieurs ou intermédiaires ou de proximité » de plus de 1500 habitants ainsi qu'aux communes « pôles de services » de moins de 1500 habitants qui remplissent un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique.

Le présent contrat Bourg Centre occitanie/Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, la commune de Le Monastère, la communauté de Rodez Agglomération et le Pôle d'Equilibre Territorial Centre Ouest Aveyron.

La stratégie de développement et de valorisation de la commune de Le Monastère se traduit par la volonté d'inscrire des actions communales dans une politique de territoire tout en maintenant et renforçant son identité.

Monsieur le Maire donne les grands axes du projet de développement et de valorisation contrat Bourg-Centre :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du Bourg Centre

Axe 2 : Engager la transition écologique et énergétique

Axe 3 : Favoriser les solidarités, mobiliser les acteurs du territoire et encourager les synergies

Vu l'avis favorable du comité de pilotage Bourg Centre du 11 juin 2019, M.le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer et à signer le contrat Bourg-Centre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- approuve le contrat Bourg –Centre présenté
- autorise Mr le Maire à déposer et signer le contrat Bourg-Centre et tous les documents relatifs à ce sujet

#### 6- Ecole :

##### ➤ Travaux

Monsieur le Maire présente les derniers plans proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre après avoir rencontré les enseignants et le personnel de l'école.

Les services de l'Etat viennent de signifier l'attribution de la DETR à hauteur de 40% du montant total estimé à 1 003 570 € sous condition de fournir le récépissé de dépôt du permis de construire et les devis détaillés des entreprises.

Sans autre remarque, l'équipe de maîtrise d'œuvre va finaliser les plans, et s'il n'y a pas de modifications par rapport à l'estimation initiale, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à déposer le permis de construire et à consulter les entreprises.

Après avoir consulté les plans et délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- Déposer le permis de construire
- Consulter les entreprises sous condition de rester dans l'enveloppe financière initiale.

##### ➤ Règlement intérieur

Monsieur le Maire donne la parole à Elisabeth Romiguière qui indique que le passage à la semaine de 4 jours amène à revoir le règlement intérieur avec le changement des heures d'enseignement.

Pour le périéducatif, il n'y aura plus d'aide de l'Etat et le coût est d'environ 5 000 € pour l'année scolaire. Il est constaté que pour les petites et moyennes sections les groupes sont toujours complets, par contre pour les autres classes par manque d'effectif certains modules ou dû être annulés.

Afin de maintenir des activités de qualité, il est proposé de réduire le nombre de séances par module, de maintenir le groupe PS/MS et de regrouper les autres en deux groupes.

La commission affaires scolaires précisera ces propositions

Il est aussi proposé de passer la participation des parents de 5€ à 7€

Après délibération le conseil municipal :

- demande à la commission des affaires scolaires de réfléchir à la possibilité de réduire les groupes d'enfants et le nombre de séances par module.
- Augmente le prix à 7€ pour une activité par semaine par module

#### 7- Cimetière

Monsieur le Maire indique que nous arrivons à la fin de la procédure de reprise des concessions au cimetière de l'Abbaye, il faut donc terminer les démarches administratives réglementaires et pour pouvoir récupérer les emplacements construire un ossuaire et faire les travaux d'exhumation. Des consultations d'entreprises sont nécessaires.

Au cimetière de Randeynes il ne reste plus que 3 cases de disponible dans le columbarium installé l'année dernière il est donc nécessaire de faire établir un devis pour en construire un nouveau,

Après délibération le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises pour :

- Terminer la procédure de reprise
- Construire un ossuaire
- Effectuer les travaux d'exhumations
- L'achat d'un columbarium

#### QUESTIONS DIVERSES

- Assemblée générale de l'AGAS du 4 juin 2019  
Présentation du Power point de l'assemblée générale

Dans ses projets l'association étudie la création d'un espace de vie sociale C'est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Un comité de pilotage composé de représentant de la Mairie, la CAF, la Ligue et l'AGAS participera aux prises de décision.

- A la rentrée scolaire de septembre en collaboration avec Rodez Agglomération une étude va être faite sur la réduction des déchets alimentaires à la cantine.
- La mise en place du journal électronique et des panneaux d'affichage libre amène une réflexion sur la mise en place d'un règlement d'affichage.
- Conseil municipal des enfants : un hôtel à insectes a été confectionné et installé face à la Mairie.